

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Le 28 mai 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. MAUGER, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI, Mme MAZUIR, Mme MONCUI, Mme SCHMITTER, Mme DERISSON, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme BESSIN, Mme VLEMINCKX, Mme LAPLACE-DOLONDE.

EXCUSES : Mme POLLE, adjointe (Procuration à M. le Maire)
M. PFEIFFER, adjoint (Procuration à M. LERENDU)
M. SAVARY, conseiller municipal (Procuration à Mme LEBRET)
M. JOIGNE, conseiller municipal (Procuration à M. FOURNIER)
Mme LEFORESTIER, conseillère municipale (Procuration à Mme FANFANI)
M. GUILLOTTE, conseiller municipal (Procuration à Mme LAPLACE-DOLONDE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBRET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 9 avril 2018.

ACCUEIL DE MME DERISSON

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission volontaire de M. Jean-Michel LEFOURNIER, Mme Jacqueline DERISSON est désignée pour siéger en tant que conseillère municipale conformément à l'article L. 270 du Code Electoral.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme DERISSON.

N° 1 – DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AUX COMMISSIONS DE SECURITE

M. LEMESLE et Mme COCHEPAIN sont candidats.

M. le Maire propose de voter à bulletin secret.

Par 14 voix, M. LEMESLE est désigné pour siéger à la Commission de Sécurité.

Mme COCHEPAIN obtient 6 voix. Deux bulletins sont blancs.

N° 2 – COMMISSION DES TRAVAUX

Suite à la démission de M. LEFOURNIER, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger à la Commission des Travaux.

M. Roger FOURNIER se déclare candidat.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Par 13 voix POUR et 10 votes BLANCS, M. FOURNIER est désigné pour siéger à la Commission des Travaux.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

N° 3 – COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Suite à la démission de M. LEFOURNIER, il convient de désigner un membre de la Commission Culture et Patrimoine.

Mme MONCUIT se déclare candidate.

Par 18 voix pour (5 blancs), Mme MONCUIT est désignée pour siéger à la Commission Culture et Patrimoine.

N° 4 – BUDGET CAVEAUX – DECISION MODIFICATIVE

M. LERENDU explique qu'une erreur de saisie a été constatée lors de l'élaboration du Budget Caveaux.

Il y a donc lieu de procéder à la modification suivante :

Section Exploitation

Compte 042 : + 2,00 € 38 475 €

Compte 605 : - 2,00 € 14 998 €

[La Commission des Finances réunie le 22 mai 2018 a émis un avis favorable.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition à l'unanimité.

N° 5 - REGIME INDEMNITAIRE DES STAGIAIRES

M. LERENDU rappelle que par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un régime indemnitaire pour le personnel. Il a alors été spécifié que l'indemnité ne sera pas versée aux agents stagiaires.

Or, s'agissant d'agents titulaires bénéficiant d'une promotion, leur statut de stagiaire leur supprime le versement des indemnités.

Il est proposé de modifier les modalités du régime indemnitaire en spécifiant que les agents mis en position de stagiaire suite à une promotion pourront bénéficier du régime indemnitaire.

[La Commission des Finances réunie le 22 mai 2018 a émis un avis favorable.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

N° 6 – REMUNERATION DES STAGIAIRES DU SERVICE CULTUREL

M. LERENDU explique que deux étudiants font actuellement un stage au service culturel.

Ces stages d'une durée de 7 semaines ne sont pas rémunérés.

Toutefois, compte-tenu de l'implication de ces jeunes stagiaires et de la qualité de leur travail, il est proposé de leur octroyer à chacun une indemnité de 200 €.

[La Commission des Finances réunie le 22 mai 2018 a émis un avis favorable.](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

N° 7 – SUBVENTIONS

M. LERENDU rappelle que lors du vote des subventions dans le cadre du Budget Primitif 2018, certaines demandes étaient restées en attente de compléments de dossier ou de précisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Commission Associations</u>	<u>Commission Finances</u>	<u>Proposition du Conseil Municipal</u>
Jeune France (Centenaire)	1 500 €	15 % du Budget d'Animation soit 1 500 €	1 500 €
TCC (120è anniversaire)	1 000 €	15 % du Budget d'Animation soit 1 250 €	1 250 €
Anciens élèves Ecole Publique	300 €	300 €	300 €
Raid de l'Archange La BARJO	50 €	50 €	50 €
Ass. A Cheval en Pays Coutançais (organisation d'une épreuve d'endurance)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Centre Equestre	1 500 €	1 320 € (+ 170 €)	1 320 € (+ 10 x 17 jeunes) 1490 €
Jet Ski	3 000 €	2 000 €	2 000 €
Association Parents d'Elèves du Méquet	350 €	350 €	350 €

- Mme SCHMITTER demande si ces associations déposent un dossier à la Communauté de Communes.
- M. le Maire explique que ces associations n'ont pas vocation à être subventionnées par la Communauté.
- Mme BESSIN souhaiterait que les dates limites de dépôt des demandes soient respectées par les associations.
- Mme FANFANI rappelle qu'il s'agit de dirigeants bénévoles qui ne sont pas toujours disponibles.
- M. FOURNIER rappelle que l'ensemble des associations ont bien déposé leur demande en temps voulu mais que les dossiers n'étaient pas complets ou manquaient de précisions.
- Mme MAZUIR trouve que la subvention au Jet Ski est disproportionnée par rapport aux associations qui se mobilisent pour les jeunes de la commune.
- M. le maire explique qu'il s'agit d'une animation importante pour le quartier du Passous et que la participation de la commune est justifiée.
- Mme LEBRET demande que soit indiqué que les subventions au TCC et Jeune France sont exceptionnelles.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

N° 8 – MAIRIE

M. le Maire explique que suite à la réunion « toutes commissions », il est proposé au Conseil Municipal de valider les propositions suivantes :

- Maintien de la salle du Conseil Municipal à l'étage, avec mise en accessibilité
- Rénovation, redistribution et extension des locaux
- Etude pour aménagement de toilettes publiques extérieures.

Mme LAPLACE-DOLONDE propose que soit indiqué que le Conseil Municipal demande à l'architecte de travailler en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions.

N° 9 - SDEM – RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle que le programme 2018 de rénovation du réseau d'éclairage public a été validé par la Commission des Travaux du 27 août 2017.

Il concernera 66 luminaires dont 38 équipés de sources à vapeur de mercure, 28 supports et luminaires vétustes et une extension de 2 luminaires LEDS (Résidence Panicaut – Résidence Saint Evroult – Rue d'Agon – Rue Armand Johier – Rue Eugène Bosquet -partie du Promenoir – Cour Périer – Route de St Malo de la Lande).

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel est estimé à 95 760 € HT, la participation de la commune s'élevant à 74 963 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

N° 10 – RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES

M. le Maire explique que le recrutement du nouvel agent des services techniques ne pourra se faire, pour des raisons administratives, qu'au 1^{er} juillet 2018.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent pour renforcer l'équipe dès le 1^{er} juin, il est proposé de le recruter en tant qu'agent contractuel du 1^{er} au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, en cas d'accroissement temporaire d'activités ou en cas de remplacement d'agents absents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

N° 11 – VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX BATIS

M. le Maire expose que par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les actes de vente des terrains communaux bâtis faisant l'objet d'un bail.

Or il y a lieu de mettre à jour cette délibération, le Conseil Municipal ayant, depuis lors, été renouvelé.

Il est proposé de donner pouvoir à M. le Maire pour signer les actes de vente des terrains communaux bâtis faisant l'objet de baux.

- Mme LEBRET propose que M. le Maire fasse régulièrement part au Conseil Municipal des transactions actées.
- M. le Maire est favorable à cette suggestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

N° 12 – VENTE D'UN BIEN CHALLE

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'un appartement (faisant partie des biens CHALLE) situé à Paris 14^{ème} – 14 rue Fernat – au prix de 194 000 € (net vendeur)

[La Commission des Finances réunie le 22 mai 2018 a émis un avis favorable.](#)

M. AVENEL ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 22 voix,

- AUTORISE la vente de ce bien au prix de 194 000 €
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant.

N° 13 – ACQUISITIONS DE TERRAINS

M. le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la RD 44, il est proposé d'acquérir :

- Le terrain cadastré section AC n° 96 d'une superficie de 679 m², appartenant à Mme MENARD, au prix de 1,50 € le m², situé en zone agricole.
- Une bande du terrain cadastré section AB 277, appartenant à Mme BONISSENT, prix de 15 € le m² (5 m x 70 m environ), situé en zone à urbaniser.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces acquisitions et d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE ces propositions d'acquisitions aux conditions énoncées
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes correspondants.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

N° 14 – ACQUISITION FONCIERE

M. le Maire expose que dans le cadre de l'installation d'un poste de refoulement eaux usées Charrière du Commerce, il est proposé d'acquérir une emprise de 25 m² sur la parcelle cadastrée section AH n° 112, appartenant à M. Georges QUETIER, au prix de 50 € le m² (le terrain est situé en zone constructible, Charrière du Commerce).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE cette proposition d'acquisition aux conditions énoncées
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Pavillon Bleu

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les plages du centre et du Passous ont reçu le label Pavillon Bleu pour la saison 2018.

Subventions

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que :

- d'une part le Conseil Régional a attribué à la Commune une subvention de 10 168,75 € pour le financement de l'étude d'aménagement de la station balnéaire,
- d'autre part, la Préfecture a notifié l'attribution de la DETR à hauteur de 200 000 € pour la Maison des Associations et 18 000 € pour l'Eglise Saint Evroult.

Jardins Familiaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout a été mis en oeuvre pour trouver des terrains susceptibles d'être aménagés en jardins familiaux. Aucune négociation n'a pu aboutir jusqu'alors.

La SAFER est toujours en veille foncière pour ce projet et les recherches se poursuivent.

Jardinière de la Place de Gaulle

M. GUILLOTTE a demandé que des explications soient apportées sur la suppression d'une jardinière sur la Place de Gaulle.

M. le Maire indique qu'il a lui-même demandé aux services techniques de la supprimer, suite à une suggestion de commerçants riverains. En aucun cas, ces travaux ont été réalisés à l'initiative des agents communaux. Il rappelle que la suppression et le remplacement de l'ensemble des jardinières ont été évoqués en Commission des Travaux et pourraient être envisagés à l'avenir.

Drones

Mme BESSIN demande s'il existe une réglementation concernant le survol des drones.

M. le Maire explique qu'une réglementation nationale est applicable et que le survol doit être autorisé par le Préfet.

Marquage au sol

Le marquage au sol est en cours mais retardé suite à plusieurs arrêts pour maladie des agents du service technique.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Patrimoine

Mme BESSIN fait part d'une suggestion de M. LEFOURNIER, en tant que président de l'Association de Défense du patrimoine, concernant des fresques réalisées dans le hangar de « Tonton Guy » qui mériteraient d'être sauvegardées. Il propose que la commune se mobilise pour qu'elles soient préservées et mises en valeur.

M. le Maire indique que s'agissant d'une propriété privée mise en vente, la commune ne peut intervenir dans cette affaire. L'association peut éventuellement prendre contact avec les héritiers de Guy Leclerc pour connaître leurs intentions par rapport à ce patrimoine.

Autorisations de travaux pendant la saison

Mme FANFANI a été interrogée par plusieurs artisans pour connaître la réglementation pour les travaux pendant la saison estivale.

Mme BESSIN et M. le Maire précisent que la réglementation figure dans le bulletin info.

Eclairage Public et Voirie

Mme VLEMINCKX fait remarquer que la rue des 2 haies ne bénéficie pas de l'éclairage public et que son mauvais état le rend dangereuse.

Mme BESSIN a remarqué qu'un trou important sur la RD 44 rend la circulation dangereuse. Elle suggère qu'il soit comblé au moins provisoirement.

M. le Maire lui confirme que la réparation est prévue très prochainement.

Mme COCHEPAIN demande si quelque chose est envisagé pour la réfection de la rue Lechanteur.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une voirie communautaire et que sa réfection figure au programme 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Pour extrait conforme, le 1^{er} juin 2018

La Secrétaire de Séance,

P. LEBRET



Le Maire,

C. DUTERTRE

